

## AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;*

### Article unique :

La commission a rendu les avis ci-après :

- **Renouvellement de la convention d'application internationale d'un diplôme délocalisé**

Diplôme : Master

Mention : Mécanique

Parcours : Transfers-Fluids-Materials in Aeronautical and Space Applications (TFM-ASA)

Etablissements partenaires : Brandenburg University of Technology - Université Catholique de Louvain

Pays : Allemagne - Belgique

Adopté à la majorité des votes exprimés :

23 votes favorables

1 vote défavorable

1 abstention

- **Renouvellement de la convention d'application internationale d'un diplôme joint**

Diplôme : Master

Mention : Droit international

Parcours : Droit international et comparé des affaires (DICA)

Etablissement partenaire : Université de droit de Ho-Chi-Minh Ville

Pays : Vietnam

Adopté à la majorité des votes exprimés :

24 votes favorables

0 vote défavorable

1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

